

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement

14 avril 15

1-2	Présence et vérification du quorum
	<p>M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p><u>Sont présents</u> : Madame Soucy (directrice, membre non-votant), Mme Cann, Mme Pavan, Mme Montreuil, Mme Côté, M. Chénier, Mme Toledo, M. Blanchard, M. Labrie et Mme Bélanger</p> <p><u>Sont absents</u> : M. Saad</p> <p><u>Secrétaire</u> : Mme Lemieux</p> <p><u>Invitée</u> : Mme Goulet (présidente de l'OPP)</p>
3 31-CÉ 14-04-15	Adoption de l'ordre du jour
	<p>CONSIDÉRANT que M Blanchard président du CÉ et Mme Soucy, la directrice, ont élaboré un projet d'ordre du jour</p>
	<p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Bélanger, il est résolu à l'unanimité D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 14 avril 2015 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis;</p>
4 32-CÉ 14-04-15	Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 15
	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la</p>

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 14 avril 15

	séance ordinaire du 17 février 2015, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Montreuil il est résolu à l'unanimité DE DISPENSER le président de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2015 et de l'adopter tel quel.
5- 33-CÉ 14-04-15	Questions du public :
	<p>Les enseignants demandent si les membres du conseil d'établissement sont d'accord avec les offres patronales.</p> <p>Les membres parents du CÉ écriront une lettre qui sera présentée au prochain CÉ le 12 mai et qui sera envoyée au ministre de l'éducation et en Cc à la présidente de la CS, au DG, au DGA du réseau C, au commissaire, aux députés provinciaux de Dollard-des Ormeaux, Pointe-Claire et Pierrefonds. M. Blanchard propose. Proposition adoptée à l'unanimité.</p>
6-	Suivis à l'ordre du jour de la dernière réunion
7	Calendrier 2015-2016
	Information en annexe
8 34-CÉ 14-04-15	Composition du CÉ – 15-16
	<p>CONSIDÉRANT que selon la LIP, article 42 Le conseil d'établissement comprend au plus 20 membres et il est composé des personnes suivantes:</p> <p>1° au moins quatre parents d'élèves fréquentant l'école et qui ne sont pas membres du personnel de l'école, élus par leurs pairs;</p>

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement

14 avril 15

	<p>2° au moins quatre membres du personnel de l'école, dont au moins deux enseignants et, si les personnes concernées en décident ainsi, au moins un membre du personnel professionnel non enseignant et au moins un membre du personnel de soutien, élus par leurs pairs;</p>
	<p>CONSIDÉRANT que les membres du CÉ jugent que le nombre de participants des 3 dernières années soient ; 5 représentants des parents et 5 représentants du personnel suffit à assurer un bon fonctionnement;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité de garder le même nombre de participants pour le CÉ de l'année 15-16.</p>
<p>9 35-CÉ 14-04-15</p>	<p>Matériel didactique</p>
	<p>CONSIDÉRANT que l'article 77.1 de la loi sur l'instruction publique stipule que : «Le conseil d'établissement établit, sous la base de la proposition du directeur d'école, les principes d'encadrement du coût des documents mentionnésLes principes établis sont pris en compte dans le cadre de l'approbation du choix des manuels scolaires et du matériel didactique, visée au paragraphe 3...» et à l'article 7 qui dit : «Ce droit à la gratuité ne s'étend pas aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.</p> <p>Les crayons, papiers et autres objets de même nature ne sont pas considérés comme du matériel didactique.»</p>
	<p>CONSIDÉRANT que la Politique relative aux contributions financières demandées aux parents de la CS stipule que :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il appartient à chaque établissement d'établir ses orientations quant aux déboursés à assumer par les parents...- Les frais doivent être justifiés, raisonnables et refléter les coûts réels des biens pour lesquels un déboursé est exigé <p>La transparence et la reddition de comptes doivent guider les pratiques de gestion</p>

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 14 avril 15

	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Pavan, il est résolu à l'unanimité d'approuver la liste du matériel didactique et la liste des fournitures scolaires tel que présenté sur les documents en annexe :</p> <p>Préscolaire : 50,28\$</p> <p>Préscolaire Acc.: 54,24\$</p> <p>1^e année : 99,80\$</p> <p>2^e année : 91,50\$</p> <p>3^e année : 98,75\$</p> <p>4^e année : 401 : 76,80\$; 402 : 89,60\$</p> <p>5^e année : 99,59\$</p> <p>6^e année : 84,25\$</p> <p>910 : 93,95\$</p> <p>920 : 81,00\$</p> <p>930 : 72,48\$</p>
10	Fournitures scolaires
36-CÉ 14-04-15	
	Voir libellé de la proposition 35-CE 14-04-15
11	Critères de sélection de la directrice ou du directeur
	<p>CONSIDÉRANT que selon l'article 79 de la LIP, le CÉ doit être consulté par la commission scolaire sur :</p> <p>les critères de sélection du directeur de l'école tel que mis en annexe</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'envoyer la liste des critères de sélection du directeur tel que discuté et mis en annexe; proposé par Mme Bélanger et accepté à l'unanimité.</p>
12	Suivi sur le Projet éducatif (2015-2019)
	Présentation du processus des sondages faits auprès des enseignants, des

PROCÈS-VERBAL du Conseil d'établissement 14 avril 15

	parents et des élèves.
13	Rapport de la directrice
14	Rapport du représentant du comité régional de parents de l'ouest
15	Service de garde et service des dîneurs
16	Correspondance
17	Questions diverses :
	Compte rendu de la présidente de l'OPP, Mme Kathy Goulet, sur les profits des deux activités de campagne de financement. Profit : 1868,80\$, objectif : achat de jeux de récréation
18	Prochaine séance :
	12 mai 2015 à 19h au salon du personnel
20 37-CÉ 14-04-15	Levée de l'assemblée
	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé il est proposé par Mme Montreuil de lever l'assemblée. Acceptée à l'unanimité : L'assemblée a été levée à 20h45

M. Michel Blanchard, président du CÉ

Mme Louise Soucy, directrice

Date : _____